

Commune de LONG (80510)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2025**DEPARTEMENT DE LA
SOMMEARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 9 février 2024, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Jean-Noël FOSSATI, Aude PETIT, Jean-Pierre VARLET, David PERTUÉ, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Tanguy LADRIERE qui a donné pouvoir à Jean-Noël FOSSATI

François BLIN qui a donné pouvoir à Jean-Marie PECQUET

Etaient absents :

Xavier HENRY et Olivier FERREZ

Francis LÉPINE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

Date de convocation :

Le 24 février 2025

Date d'affichage :

Le 07 mars 2025

OBJET

DÉLIBÉRATION**N° 16 /2025 :****Location du chalet
21 Impasse du Paradis**

La séance étant ouverte,

Suite à la précédente délibération du Conseil Municipal décidant de reprendre le chalet situé sur le terrain 21 Impasse du Paradis, et après avis des membres de la commission camping, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De proposer ce chalet de loisir à la location
- Décide que cette location sera dédiée au loisir avec interdiction d'y établir une résidence principale
- De fixer le montant annuel de la location à 3 000 €
- D'inclure dans le bail de location une clause d'interdiction de sous-louer le chalet, faute de quoi le bail serait résilié de plein droit
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean Marie PECQUET